

2019_CT2_187

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Attribution d'une subvention à l'association Réseau Entreprendre Provence

Le 9 mai 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 3 mai 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – AUGEY Dominique donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François donne pouvoir à BONTHOUX Odile – DELAVET Christian donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MALAUZAT Irène donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – PELLENC Roger donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à RAMOND Bernard – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à GERARD Jacky – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TERME Françoise – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Nadia TRAINAR

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi
Interventions économiques

■ Séance du 9 mai 2019

05_2_03

■ Attribution d'une subvention à l'association Réseau Entreprendre Provence

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

2.8-14
2019-2021

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 16 Mai 2019

10582

■ Attribution d'une subvention à l'association Réseau Entreprendre Provence

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Réseau Entreprendre Provence est une association qui aide les créateurs et repreneurs d'entreprise, dans le but de développer l'emploi et la compétitivité sur les territoires. Son action est basée sur le financement mais surtout sur la validation et l'accompagnement des projets à fort potentiel de création d'emplois et s'appuie sur l'expertise d'entrepreneurs confirmés.

Depuis 2013, Réseau Entreprendre Provence a accompagné une centaine de lauréats porteurs de projets de création, de reprise ou de développement, et son action concerne essentiellement des entreprises situées sur les Territoires d'Aix-en-Provence, Aubagne et Marseille.

Dans un cadre de perfectionnement de ses méthodes d'accompagnement, l'association a entamé depuis 2017 une refonte de l'accompagnement des porteurs de projets pressentis pour le Comité d'Engagement. Les candidats sont suivis par un chargé d'étude et plusieurs autres chefs d'entreprise bénévoles.

Les candidats travaillent durant plusieurs semaines aux côtés de 4 entrepreneurs bénévoles (possibilité de cumuler jusqu'à 30 heures de travail avec des entrepreneurs chevronnés), l'ensemble étant coordonné par les permanents de l'association.

Chaque promotion (environ 15 à 20 porteurs de projets par an) est accompagnée sur deux années effectives suivant la date d'entrée, ce qui explique que l'association peut suivre jusqu'à cinquante lauréats sur une même année.

Le « label » de l'association est attribué lors du comité d'engagement ; ce qui déclenche l'accès au prêt d'honneur ainsi que l'accompagnement individuel et collectif.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190509-2019_CT2_187-
DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

Pour exemple : en 2018, sur 50 lauréats en cours d'accompagnement (dont ceux en fin de parcours de 2017 et un reliquat de 2016), 15 ont été labellisés (représentant 12 entreprises), et une douzaine d'autres candidats est en parallèle suivie et pressentie pour un passage en comité d'engagement.

Réseau Entreprendre a également organisé diverses manifestations en 2018 sur le Territoire :

- 5 clubs lauréats,
- 6 clubs des membres,
- 2 petit-déjeuner,
- 4 comités d'engagements

et participé à différentes actions menées par d'autres acteurs du développement économique dont :

- le dispositif d'amorçage de Provence
- les Talents du Pays d'Aix
- les événements au Carrefour de l'Innovation
- le Sourcing dossiers ARDAN pour le CNAM
- le travail en commun sur le sourcing de projets à la Pépinière Cleantech de l'Arbois.

Pour l'année 2019, l'association Réseau Entreprendre poursuivra son développement avec 3 programmes complémentaires destinés aux lauréats, et ayant pour objectif de renforcer l'accompagnement collectif, notamment via Booster et Ambition :

- **START** : Renforcer son projet et réussir sa création / reprise : accompagnement individuel, collectif et financier
- **BOOSTER** : 1^{er} stade de fort développement, 5 emplois et 500 keuros de chiffre d'affaires minimum à l'entrée du programme : accompagnement individuel, collectif (gouvernance) et financier
- **AMBITION** : 10 emplois et 1Meuros de chiffre d'affaire à l'entrée du programme : accompagnement individuel, collectif (gouvernance) et financier

Chacun de ces programmes permet à davantage d'entrepreneurs de bénéficier d'un accompagnement et ainsi de créer ou maintenir davantage d'emplois sur le territoire.

Les entreprises suivies bénéficient d'un financement variant de 15 000 euros à 300 000 euros selon le type de parcours suivi.

L'association souhaite que 2019 soit une année consacrée à l'élargissement de ses actions.

Afin de lui permettre de continuer à développer ce territoire à fort potentiel, notamment grâce à la revalorisation de sa politique de communication et le déploiement de nouvelles méthodes d'accompagnement, Réseau Entreprendre Provence sollicite auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de l'année 2019, une subvention de 19 500 euros, représentant 8,67 % du budget prévisionnel, d'un montant de 225 000 euros.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 7 500 euros seront pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
- 12 000 euros seront pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix

La dépense en résultant sera imputée sur l'état spécial de chaque Territoire concerné.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier les modalités de versement se feront comme suit :

- Un acompte de 80% dès l'approbation de la subvention sur demande du bénéficiaire ;
- Le solde de 20% sur production des comptes annuels et sur remise du bilan quantitatif et qualitatif des actions réalisées

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétence du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, qui mènent, à l'échelle de son territoire des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association Réseau Entreprendre Provence, une subvention de 19 500 euros au titre de l'exercice 2019, répartie ainsi :

- | | |
|---|--------------|
| • Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile : | 7 500 euros |
| • Territoire du Pays d'Aix : | 12 000 euros |

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile , en section de fonctionnement, chapitre 65, nature 65748
- l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de fonctionnement Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 61

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20190509-2019_CT2_187- DE Date de télétransmission : 22/05/2019 Date de réception préfecture : 22/05/2019

N° GU	Association	Conseil de Territoire	Subvention année N-1	Budget prévisionnel 2019	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs oui / non
2019_01011	RESEAU ENTREPRENDRE	CT4 Pays d'Aubagne et de l'Etoile	15 000 €	225 000 €	15 000 €	7 500 €	non
2019_01010	RESEAU ENTREPRENDRE	CT2 Pays d'Aix	12 000 €	225 000 €	12 000 €	12 000 €	non
TOTAL						19 500 €	

2-2 Budget prévisionnel général de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 2019 ou date de début : date de fin :

CHARGES	Montant ⁷	PRODUITS	Montant ⁷
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	800	73 - Dotation et produits de tarification	
Achats matières et fournitures	700	74 - Subventions d'exploitation *	
Autres fournitures	500	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		Région(s) :	
Locations	6000	Département(s) :	
Entretien et réparation	1000		
Assurance	1500		
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Total Métropole Aix-Marseille-Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5000	- Métropole	
Publicité, publication	2000	- Territoire Marseille-Provence	
Déplacements, missions	6000	- Territoire du Pays d'Aix	12000
Services bancaires, autres	1000	- Territoire du Pays Salonais	
		- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	12000
		- Territoire Istres-Ouest Provence	
63 - Impôts et taxes		- Territoire du Pays de Martigues	
Impôts et taxes sur rémunérations	500	Communes	
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels	110000	L'agence de services et de paiement	
Charges sociales	70000	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	3000	Aides privées	20000
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	177000
66 - Charges financières	15000	76 - Produits financiers	1000
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	225000	TOTAL DES PRODUITS	225000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ⁸			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Signature du Président

Fait à

Aix

Le

30/10/2018

RESEAU ENTREPRENEUR PROVENCE

Cachet de l'association

645, rue Mayor de Montricher

Tech Indus - Bat B n°18

⁷ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁸ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

⁹ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 09-01, prévoit à minima une information quantitative ou, à défaut, qualitative sur l'impact d'une possibilité d'inscription au compte de résultat mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20190509-2019_CT2_187-DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Attribution d'une subvention à l'association Réseau Entreprendre Provence

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 15 MAI 2019

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190509-2019_CT2_187-DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019